

Département de la DROME

Commune de

**VENTEROL**  
26110

# CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2014

~~~~~

Date de convocation : 22 août 2014

L'an deux mille quatorze, le premier septembre à vingt heures trente, le conseil municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique JOUVE, Maire.

Tous les conseillers en exercice étaient présents, sauf M. Manuel IMBERT, absent excusé.

Mme Martine TOURRE a été nommée secrétaire de séance.

### 1) **Procès-verbal de la séance précédente.**

Après lecture par les conseillers, le procès-verbal de la séance du 6 août 2014 est approuvé à l'unanimité.

### 2) **Réhabilitation du Temple**

Le Maire rappelle aux élus les nombreux avenants aux marchés qu'il a dû signer, nécessaires à la réhabilitation du bâtiment du Temple, notamment auprès des entreprises suivantes : CONCEPT HABITAT, FERRONNERIE JOVE, MENUISERIE GROSJEAN, SARL BERTONA, GIACOMINO.

L'ensemble du conseil municipal réitère son accord et entérine tous les avenants proposés.

### 3) **SDED : transfert des droits à certificats d'économie d'énergie.**

Le Maire donne lecture de la proposition du SDED, Syndicat Département d'Energies de la Drôme, consistant à lui transférer les droits à certificats d'économie d'énergie ( CEE) issus de travaux réalisés par la commune pour les inscrire sur un registre national et suivre la procédure technique et administrative pour obtenir une subvention en retour.

Ce transfert a déjà été accordé les années précédentes et la commune, dans le cadre de travaux d'isolation extérieure de la mairie va pouvoir de nouveau demander des certificats, à valoriser financièrement.

Après concertation, l'ensemble du conseil municipal décide le transfert des droits à CEE à Energie SDED.

#### **4) Modification des statuts de la Communauté de Communes du Val d'Eygues.**

Le Maire informe les conseillers que la Communauté de communes vient d'approuver une modification de ses statuts portant sur :

1) la prise de compétence "Communications électroniques", remplaçant la compétence facultative "Technologies informatiques".

La Drôme et l'Ardèche se sont dotées d'une infrastructure en fibre optique reliant tous les centraux téléphoniques de France Télécom et certaines zones de forte activité économique en direct.

Il s'agit maintenant, dans le cadre du plan national, de déployer le réseau jusque dans les foyers, les bureaux et les entreprises (réseau FTTH, Fiber To The Home, ou Fibre à la maison). Ceci nous permettra de bénéficier des nouveaux services, actuels et futurs, indispensables au maintien de la vie et de l'activité économique dans nos territoires.

La CCVE propose aux communes d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération qui s'étendra en dix ans dans toutes les communes.

2) l'actualisation de la définition des compétences suivantes :

- Composition des conseils communautaires
- Compétence "Politique du logement d'intérêt communautaire et du cadre de vie"
- Compétence "Aménagement de l'espace"
- Compétence "Action sociale"

Pour que ces propositions deviennent effectives, elles doivent être approuvées par l'ensemble des communes de la CCVE.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve les modifications des statuts de la CCVE tels que présentés.

#### **5) Réaménagement des locaux de la Mairie.**

Le Maire rappelle l'exiguïté des locaux, le manque de confidentialité, les conditions de travail du personnel inadaptées qui ont conduit à décider un réaménagement à minima des locaux de la mairie. Le devis sollicité auprès de l'architecte n'a toujours pas été transmis à ce jour.

Cependant, pour obtenir du Département de la Drôme une subvention dans le cadre de la dotation cantonale (environ 45 % du montant hors taxe des travaux), il est obligatoire de présenter avant le 15 septembre 2014, un dossier récapitulatif des travaux à réaliser. Celui-ci sera fourni par l'architecte avant le 10 septembre 2014. Il doit être accompagné d'une délibération du conseil municipal autorisant le lancement de l'opération.

Le Maire propose, faute de devis précis disponible le jour de la réunion de voter une enveloppe budgétaire consacrée à ces travaux prévus en 2015, cette somme représentera un maximum à ne pas dépasser. Après concertation, le conseil municipal décide à l'unanimité de prévoir une enveloppe budgétaire de 45 000 € hors taxe et d'autoriser le maire à solliciter une subvention auprès du conseil général de la Drôme.

## **6) Décision modificative n°1- virement de crédits**

Le Maire informe les élus qu'un virement de crédit est à effectuer sur le budget de l'Eau et l'assainissement pour un montant de 2 767 €, des comptes 6063 et 611 aux comptes 701249, 706129 et 6711 pour régularisation de dépassement de crédits. Accord à l'unanimité des élus.

## **7) Demande de raccordement électrique Cabanon de Mr SPRUNGLI**

Une demande de raccordement électrique a été sollicitée auprès du SDED par Mr SPRUNGLI pour alimenter son habitation située dans la vallée de Grioux. Le SDED demande au Maire d'approuver ou refuser ce projet. Celui-ci précise que le projet ne coûtera rien à la commune.

Le conseil municipal approuve le projet de raccordement à l'unanimité.

## **8) Dossiers en cours**

- \* Reprise des travaux Grand rue le 8 septembre prochain.
- \* Reprise des travaux d'isolation extérieure de la mairie le 1<sup>er</sup> septembre pour une dizaine de jours.
- \* Les travaux de voirie devant la mairie programmés par la CCVE sont terminés et donnent toute satisfaction. Des petits aménagements complémentaires seront réalisés au cours du mois de septembre (traçage des voies et parkings, ...)
- \* La dernière tranche des travaux de l'église est programmée courant octobre.
- \* De nouveaux horaires d'ouverture de la mairie et de la Poste ont été mis en place depuis le 25 août. Il restera à faire savoir qu'en cas de nécessité il est toujours possible d'obtenir un rendez-vous en dehors des horaires
- \* Un projet de décoration du village pour Noël sous forme de concours sera proposé prochainement aux Venterolais.
- \* Ecole : la mise en place des ateliers périscolaires lors de la rentrée scolaire s'est bien déroulée. L'école a accueilli 64 enfants, une nouvelle directrice, Claudie LEE, et une nouvelle institutrice, Vanessa LEFORT.
- \* Forum des associations le 13 septembre prochain.
- \* Temple : première exposition en cours d'installation, une association pour la gestion du lieu et des manifestations dans ce bâtiment est en cours de création.
- \* Sur proposition du maire, M. Jacques ROUIT a été nommé par la préfecture délégué de l'administration au sein de la commission communale de révision de la liste électorale de Venterol.
- \* Route des crêtes et montée de la Clastre : les élus prévoient dès que possible la réfection de ces voies, fortement endommagées par des racines mais précisent que la CCVE ne pourra pas les réaliser avant 2016.

\* Le Maire remercie le comité des fêtes pour la bonne organisation de la fête votive et pour la mobilisation efficace pour assurer dans un délai record la remise en ordre et le nettoyage de la Place du Château et ses environs aux côtés de l'agent communal.

La **prochaine réunion du conseil municipal** est fixée au lundi 6 octobre 2014 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.